



Envoyé en préfecture le 31/01/2024
Reçu en préfecture le 31/01/2024
Publié le 31/01/24
ID : 031-213104219-20240130-DEL2024_01_09-DE

Folio 2023-1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE	EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PINS-JUSTARET
---	--

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 30 janvier 2024
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-quatre et le trente janvier à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	27	26	
DATE DE LA CONVOCATION			
24 janvier 2024			
DATE D'AFFICHAGE			
24 janvier 2024			

Etaient présents

Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, PEREZ, COMBA, ABADIE, LAFONT, MARTY,
SAUVAGE, RAHIN, VIOLTON, BESOMBES, COUESNON
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, BONTEMPS, MIJOULE, GOUSSET, MORANDIN,
CHARRON, BERGONZAT

Procurations

M. CARRIERE avait donné procuration à M. GAROUSTE
M. PERON avait donné procuration à Mme MARTY
Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORANDIN
Mme BEGUE avait donné procuration à M. CHARRON

Absents

M. PIRIOU

Mme TARDIEU a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (24 voix pour).

DELIBERATION N°2024-01-09

**ADHESION DISPOSITIF D'ACHAT GROUPE DE L'UGAP
POUR LA FOURNITURE DE GAZ DIT « GAZ 2025 »**

Par délibération du 2020-08-11 du 5 novembre 2020, le Conseil Municipal avait décidé de rejoindre le groupement de commande piloté par l'UGAP pour la fourniture de gaz dit Gaz 6.

Ce groupement de commande a donné satisfaction pendant la période considérée et les marchés en cours arrivent à échéance au 30 juin 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au nouveau groupement de commandes relatif au Gaz (GAZ2025) et d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement.

Le Conseil Municipal,



Envoyé en préfecture le 31/01/2024
Reçu en préfecture le 31/01/2024
Publié le 31/1/24
ID : 031-213104219-20240130-DEL2024_01_09-DE

Folio 2023-2

Après en avoir délibéré

A l'unanimité (26 voix pour),

APPROUVE le principe de se joindre au groupement de commande ayant pour objet la mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement de Gaz et services associés passé sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP dénommé GAZ 2025.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les documents et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 30 janvier 2024
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

